

# LA NUIT

## EMPLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATIONS

Au Club ISCR

## EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLON A TERRE

Sur la Digue du port de la Rague

## DELAI APRES L'AMENEE DE L'APERCU A TERRE (si différent de 30')

20 minutes

## PROGRAMME DES COURSES

Le nombre de course prévue : maxi 3

L'heure du premier signal d'avertissement : 13h55

## DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE

Golfe de la Napoule

## HEURE LIMITE DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT

16h30

## HEURE LIMITE DE LA COURSE

17h30 pour le premier de chaque classe.

20 minutes après le 1<sup>er</sup> de la classe + le plus grand écart de rating de la classe.

## DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

Classes A – B – C .....	flamme 1	
Classes D – R1.....	flamme 2	
Classes R2 – L.....	flamme 3	
Classes E - F – G – R3 – R4.....	flamme 4	

## DESCRIPTION DES PARCOURS

Voir annexe

## SYSTEME DE PENALITES DE REMPLACEMENT (Chapitre 2)

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours (720°) est remplacée par une pénalité d'un tour (360°)

## DELAI DE DEPOT DES RECLAMATIONS (si différent du § 17.1 des IC type)

Les réclamations devront être déposées avant 19h00.

## SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DU TEMPS COMPENSE

Temps/Distance avec application du CVL

## CANAL DE VACATION RADIO

VHF : 77 Comité : 06.34.05.07.32

## ORGANISATION DE LA JAUGE

Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de jauge à tout moment. De plus, le comité se réserve le droit de déclasser tout bateau ayant à son bord un ou plusieurs équipiers non licenciés et/ou non déclarés dans sa fiche d'inscription.

## HEURE LIMITE D'AFFICHAGE DES COEFFICIENTS DE TEMPS COMPENSE

30 minutes avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement

## HEURE LIMITE DES RECLAMATIONS CONCERNANT LES COEFFICIENTS

Identique à l'heure limite des dépôts de réclamation

## REMISE DES PRIX :

Au club de la rague entre le fromage et le dessert

# DE LA RAGUE

**DESCRIPTION DES PARCOURS**

Pour toutes les classes :

Parcours n°1 : Départ – B – C – A DISTANCE : 3,30 milles le tour cinq tours

Parcours n°2 : Départ – C – B – A DISTANCE : 3,30 milles le tour cinq tours

**MARQUES**

A - Bouée cylindrique jaune mouillée dans l'Est du port de la Rague

B - Bouée cylindrique jaune mouillée dans l'Est de la marque « A » à 1 mille nautique.

C - Bouée cylindrique jaune mouillée dans le Sud-Est du port du Béal.

**DEPART :**

Le départ des courses sera donné en application de la règle des RCV

Départ de la procédure à 5 minutes

Un bateau qui ne prend pas le départ 15mn après son signal de départ sera classé DNS.

**Possibilité de bouée de dégagement :** Bouée cylindrique rouge avec pavillon rose

**DEFINITION DE LA LIGNE DE DEPART** (si différente du § 10.2 des I.C. type)

Entre le mât du pavillon à terre, ou le bateau comité et une bouée cylindrique jaune

**DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE** (si différente du § 12.1 des I.C. type)

Entre le mât du comité à terre ou le bateau comité et une des marques du parcours.

Possibilité de réduction à n'importe quelle marque

**PARCOURS**